La Veille Digital Achats



extrait

Comment transformer la contrainte de la facturation électronique en opportunité

JUILLET | AOÛT 2022

Dès 2024, les entreprises auront pour obligation d'accepter les factures électroniques de leurs fournisseurs, et donc être en mesure de les traiter. Au-delà des contraintes, notamment en termes d'adaptation des systèmes d'information et des processus, cette évolution règlementaire constitue une formidable opportunité pour accélérer la digitalisation de la chaîne achats et gagner en efficience.



Après avoir rendu obligatoire la facturation électronique vers le secteur public, entre 2017 et 2020, la France se prépare à généraliser le dispositif pour les transactions domestiques entre professionnels. Dans deux ans, le 1er juillet 2024, les presque 4 millions

d'entreprises françaises et étrangères assujetties à la TVA en France devront en effet être en mesure de recevoir et d'accepter les factures dématérialisées de leurs fournisseurs. Ces derniers, selon un calendrier échelonné entre mi-2024 et 2026 en fonction de leur taille, auront aussi pour obligation de transmettre leurs factures au format électronique à leurs clients, ainsi que les données associées à l'administration fiscale.

Initialement fixée à 2023, cette réforme, qui concerne plus de 2 milliards de factures échangées chaque année, vise quatre objectifs principaux:

- **1. optimiser la lutte contre la fraude** (sociétés éphémères, fausses factures, etc.),
- **2. simplifier les obligations déclaratives** (pré-remplissage des déclarations de TVA),
- améliorer la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises et le pilotage des politiques publiques,
- 4. accroître la compétitivité des entreprises grâce aux gains de la dématérialisation.

Lire la suite

Acxias relie le logiciel OCR de SAP à Ariba Invoicing

Afin de répondre à la demande croissante de ses clients, notamment pour automatiser et accélérer les traitements des factures fournisseurs, Acxias a connecté le logiciel SAP Document Information Extractor de reconnaissance optique de caractères (Optical Character Recognition en anglais, OCR) au module Ariba Invoicing. Techniquement, après récupération de la facture et une éventuelle étape de numérisation, celle-ci est transmise au logiciel OCR qui se charge d'en extraire un ensemble d'informations pertinentes, sur base de machine learning avec un modèle cloud déjà entraîné... **Lire la Suite**

Pour recevoir par email le compte rendu dans son intégralité, cliquez ici